

PARCOURS MA VIE NUMÉRIQUE

MON IDENTITÉ NUMÉRIQUE

CE2-Cycle 3

Le **programme Ma vie numérique** invite les **enfants de 7 à 12 ans** à préparer leur vie numérique au travers de **parcours collectifs**, au cours desquels les enfants sont amenés à réfléchir ensemble à leurs usages, à échanger et à co-construire les apprentissages. **Construire son identité numérique** et savoir **équilibrer son temps d'écran**, ça s'apprend !

Avec le parcours **Mon identité numérique** les enfants s'interrogent sur leur identité numérique : quelles informations peut-on partager en ligne ? À qui ? Pourquoi utiliser un pseudo ? Quel mot de passe choisir ?

MODALITÉS DU PARCOURS

Objectifs pédagogiques

- Interroger les enfants sur la manière dont ils construisent leur identité numérique
- Faire prendre conscience aux enfants de la nécessité de protéger leurs données personnelles

Liens avec le programme d'EMI (CE2 et Cycle 3)

- Rechercher, exploiter et organiser l'information (Compétences info-documentaires).
- Écrire, créer, publier ; réaliser une production collective (Création et collaboration).
- S'appropriier et comprendre un espace informationnel et un environnement de travail.
- Comprendre le fonctionnement des différents médias

Usage

- En collectif

Matériel nécessaire

- Un ordinateur connecté
- Un vidéoprojecteur ou TNI

Durée de l'atelier

- **Plusieurs modalités possibles**

> **Une séance d'1h** : Le format idéal pour réaliser les 4 étapes du parcours, laisser la place à l'échange et co-construire la trace écrite.

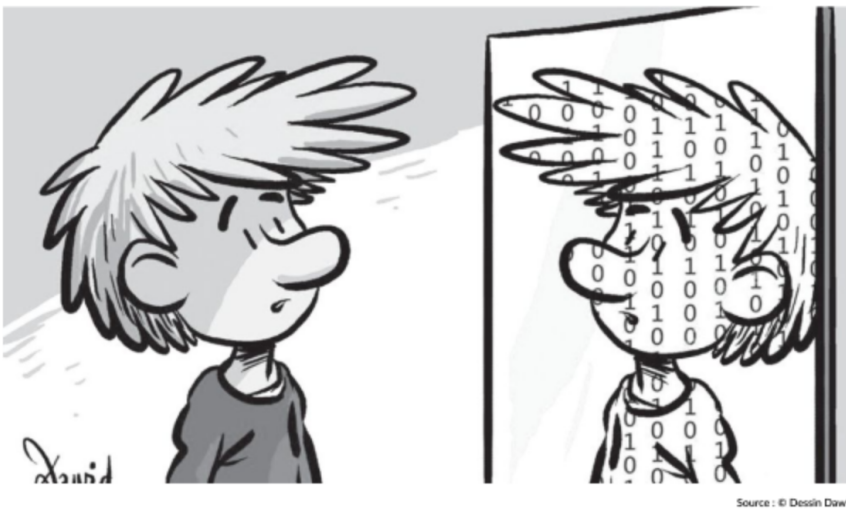
> **Une séance de 30 minutes** : Le parcours peut se faire en mode découverte sur un format de 30 mn, vous permettant de le combiner avec un autre parcours sur une séance d'une heure.

> **La rédaction des règles** de l'étape 4 "On change ?" peut faire l'objet d'une séance à part entière ou d'une séance individuelle avec mise en commun.

DÉROULÉ DE LA SÉANCE

Étape 1 : On observe

Objectif : introduire le thème par l'observation d'un visuel et le recueil des premières impressions des enfants.



Laissez les enfants observer l'image et poursuivez par une phase de questions/réponses sur celle-ci pour recueillir leurs premières impressions.

Pistes de questions :

- Que représente cette image ?
- Que signifient les chiffres 1 et 0 dans le reflet du miroir ?
- Pourquoi le reflet dans le miroir est-il différent ?
- Notre moi numérique doit-il être différent de ce qu'on est dans la vie ?

Étape 2 : On questionne

Objectif : questionner leurs connaissances sur les informations à partager ou non sur internet pour dresser un panorama des pratiques du groupe

Après cette première étape d'ouverture de la discussion, une série de questions permettent aux enfants de s'interroger sur leurs propres usages. Ces questions sont l'occasion de leur transmettre des conseils et informations pour savoir comment construire son identité numérique et comment partager des

informations en toute sécurité sur internet. Pour chaque question, plusieurs propositions de réponses sont formulées.

Questions	Conseils pour l'animation de la discussion
<p><u>Sur combien de sites avez-vous _____ un compte ?</u> (un seul choix possible par personne)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0 - 1 - 2 ou plus 	<p><u>Quelques questions pour prolonger l'échange :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les sites sur lesquels vous avez des comptes ? - Pourquoi n'avez vous pas ou avez-vous de comptes ? - Quels sont vos sites préférés ? Pourquoi ? <p><u>Quelques conseils à transmettre :</u> En France, les réseaux sociaux sont interdits aux enfants de moins de 13 ans et il faut l'autorisation des parents jusqu'à 15 ans. Les plus jeunes ne savent pas toujours comment protéger leur identité numérique en ligne, c'est pourquoi il leur est interdit d'avoir un compte avant 13 ans. Par exemple, les enfants sont plus vulnérables à la fois aux contenus mis en ligne par les autres utilisateurs (des contenus parfois choquants et inadaptés à leur âge), mais aussi aux contenus qu'ils peuvent publier eux-mêmes (photos, informations personnelles...).</p> <p>Mais en pratique, de nombreux enfants de moins de 13 ans ont déjà au moins un compte sur un réseau social. Lorsqu'ils utilisent des comptes sur internet, il faut donc qu'ils soient très vigilants aux informations qu'ils partagent.</p>
<p><u>En ligne utilisez-vous un pseudo ?</u> (un seul choix possible par personne)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Oui, un pseudo différent pour chaque site.</i> - <i>Oui, le même pseudo partout.</i> - <i>Jamais, vous n'en voyez pas l'utilité.</i> 	<p><u>Quelques questions pour prolonger l'échange :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi préférez-vous utiliser un pseudo en ligne ? - À quoi ça sert d'utiliser un pseudo ? - Comment avez-vous créé votre pseudo ? <p><u>Quelques conseils à transmettre :</u> Lorsque l'on crée un compte sur internet, il est recommandé d'utiliser un pseudo à la place de son prénom, ce qui permet de garder son identité privée pour les personnes que l'on ne connaît pas. Cela permet de conserver son anonymat. De cette manière, on ne peut pas retrouver le compte privé d'une personne en tapant ses nom et prénom sur un moteur de recherche. Pour un pseudo sécurisé, il faut éviter d'ajouter son prénom ou toutes informations personnelles comme sa ville, sa date de naissance...</p>

<p><u>À votre avis, qu'avez-vous le droit de diffuser en ligne</u> (plusieurs choix possibles par personne)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les informations qui vous concernent - Seulement vos photos - Vos photos et celles de vos amis - Rien, comme ça vous ne prenez pas de risque 	<p><u>Quelques questions pour prolonger l'échange :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Partagez-vous des photos de vous sur internet ? - Quel genre d'informations partagez-vous en ligne ? - Avez-vous déjà entendu parler du droit à l'image ? <p><u>Quelques conseils à transmettre :</u></p> <p>Le droit à l'image est le droit que toute personne a de consentir ou non à la diffusion de son image. C'est pourquoi il est interdit par la loi de publier l'image de quelqu'un sans lui demander son accord. On ne peut donc pas publier la photo de ses amis sans leur autorisation. S'ils ont moins de 18 ans, ils doivent même demander l'autorisation à leurs parents ! Il vaut d'ailleurs mieux éviter de partager des photos ou des informations trop personnelles en ligne, car ces informations peuvent être facilement récupérées et réutilisées par la suite par d'autres personnes, car Internet est un espace public.</p> <p>Si une personne s'aperçoit que sa photo a été publiée sans son consentement, elle peut faire valoir son droit à l'image, en demandant son effacement ou son déréférencement. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de la CNIL : https://www.cnil.fr/fr/le-droit-leffacement-supprimer-vos-donnees-en-ligne.</p>
--	---

Comment collecter les réponses ?

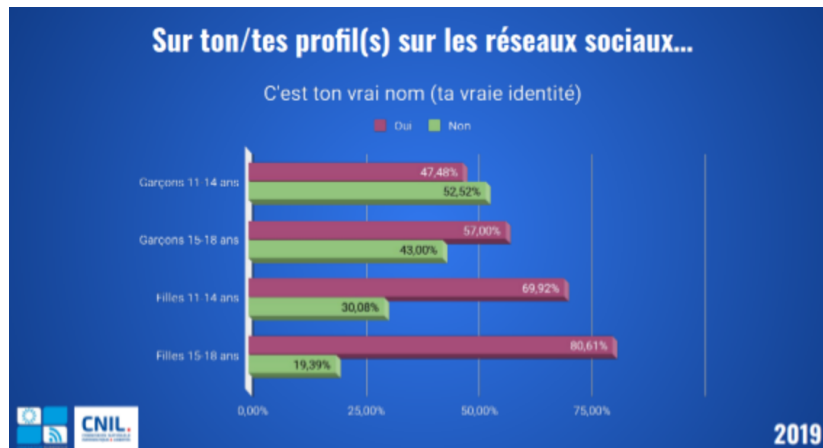
- Entrez le nombre d'enfants et validez.
- Posez les questions aux enfants et lisez chaque proposition. Pour chaque proposition, faites un vote à main levée et faites glisser le curseur à l'écran jusqu'au nombre de mains levées obtenues pour chaque proposition.
- Une synthèse des réponses obtenues permet de visualiser les réponses de la classe.
- Que pense le groupe des résultats obtenus ? Sont-ils surpris ?

Astuce pour le vote : en collectif, les enfants risquent d'être influencés par le vote de leurs pairs. Proposez-leur de voter les yeux fermés !

Étape 3 : On analyse

Objectifs : étudier des documents ou une vidéo pour réfléchir et s'informer sur les bonnes pratiques pour protéger son identité numérique ; identifier les bonnes pratiques et celles qui sont plus accessoires.

Document : Sur ton profil sur les réseaux sociaux, c'est ton vrai nom...



Source : Les 11-18 ans et la protection de leurs données personnelles, Génération numérique, CNIL, 2019

Voir l'étude en entier :

https://asso-generationnumerique.fr/enquetes/#tab_lesdonneespersonnelles

Les enfants observent le document et le commentent à l'aide des pistes de questions ci-dessous. Cette phase doit leur permettre de prendre conscience des différents choix concernant l'utilisation de pseudos ou non sur les réseaux sociaux en fonction du sexe et de l'âge des jeunes.

Pistes de questions :

- Que représente cette image ?
- Qu'est-ce qu'un réseau social ? En connaissez-vous ?
- Avez-vous le droit d'être inscrit sur un réseau social ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?
- Que raconte ce graphique sur l'utilisation de son vrai nom sur les réseaux sociaux pour les 11-14 ans ? Et pour les 15-18 ans ?
- Que pensez-vous de ces usages ?
- Qui a raison ?
- Pourquoi est-il plus prudent de ne pas utiliser son nom et sa photo sur Internet ?

Les informations clés à analyser :

On remarque que les adolescents de plus de 15 ans ont davantage tendance à utiliser leur vrai nom (57 % pour les garçons et 80,61 % pour les filles) que les plus jeunes (47,48 % pour les garçons et 69,92 % pour les filles). Les enfants semblent à première vue plus responsables que les adolescents. Pour autant, il est important de rappeler qu'il est interdit pour les moins de 13 ans de s'inscrire sur un réseau

social, même si dans la pratique beaucoup d'enfants s'inscrivent sur des réseaux sociaux malgré l'interdiction.

Étape 4 : On change ?

Objectif : définir de nouvelles bonnes pratiques pour protéger son identité numérique.

Après la phase d'analyse, les enfants imaginent ensemble des idées et de nouvelles règles pour protéger son identité numérique. Ces bonnes pratiques peuvent être écrites en ligne ou sur l'affiche papier "Nos bonnes pratiques en ligne" disponible avec le parcours. Des amorces facilitent la rédaction des nouvelles règles :

- **(Pseudonyme) En ligne, on utilise un pseudo pour :**
- **(Données personnelles) Sur internet, avant 13 ans, on peut :**
- **(Données personnelles) Sur Internet, avant 13 ans, on ne peut pas :**

Les messages clés à transmettre

- Utiliser un pseudo et un avatar permet de protéger son identité en ligne.
- Avant 13 ans, on peut naviguer en ligne, mais on ne peut pas s'inscrire sur un réseau social.
- Jusqu'à 15 ans, il faut l'autorisation de ses parents pour créer un compte en ligne.
- Avant de publier la photo d'une personne, il faut avoir son accord. Si la personne est mineure, il faut aussi l'autorisation de ses parents.

Pour prolonger l'atelier

Vous souhaitez prolonger la réflexion menée au cours de l'atelier ? Découvrez des activités complémentaires pour aller plus loin.

> Réalisation d'une illustration

Pour les plus jeunes, vous pouvez proposer à chacun de réaliser un dessin représentant ce qu'ils ont découvert lors de l'atelier. Pour les guider avant de commencer à dessiner, vous pouvez leur proposer de s'interroger sur le message qu'ils veulent transmettre dans leur dessin.

Une fois les dessins terminés, vous pouvez proposer à ceux qui le souhaitent de présenter leur dessin, ce qu'il représente et les choix qu'ils ont faits. Les dessins peuvent ensuite être affichés dans la classe ou dans un espace commun pour que chacun puisse en prendre connaissance.

> Rédaction d'un article

Placez les enfants dans la peau d'apprentis reporters ! Seuls ou en petits groupes, ils sont invités à écrire un article sur la question de l'identité numérique. Pour cela, ils peuvent interroger leurs camarades, parents, enseignants, éducateurs sur leurs pseudos ou encore sur ce qu'ils publient en ligne.

Une fois les articles rédigés, vous pouvez proposer aux enfants de présenter leur production au reste du groupe. Il est également possible de mettre en page les articles de manière à réaliser un petit journal regroupant les productions.